

Questions réponses/procédure de transparence 2026

2026 Transparency Procedure – Q&A

Question 1

FR

Dans le cadre de notre revue des documents fournis, notamment l'Annexe 1 Procédure de Transparence, nous avons relevé la mention d'une zone d'exclusion au Quai des Flamands, spécifiquement liée aux opérations de chargement et déchargement d'explosifs de classe 1.

Afin de mieux comprendre les implications opérationnelles de cette disposition, nous vous prions de bien vouloir nous apporter des précisions sur les éléments suivants :

1. Fréquence des opérations de chargement et déchargement d'explosifs de classe 1 prévues dans cette zone.
2. La durée moyenne des périodes d'exclusion lors de ces opérations.
3. Les mesures spécifiques établies pour garantir la sécurité et minimiser l'impact sur les autres activités portuaires.

Ces éclaircissements sur ces points qui nous permettront de mieux adapter nos activités en fonction des contraintes opérationnelles.

EN

As part of our review of the documents provided, in particular Appendix 1 – Transparency Procedure, we noted the reference to an exclusion zone at Quai des Flamands, specifically in connection with the loading and unloading of Class 1 explosives.

In order to better understand the operational implications of this provision, we would appreciate it if you could provide further details on the following points:

1. The frequency of Class 1 explosives loading and unloading operations expected to take place in this area.
2. The average duration of the exclusion periods associated with these operations.
3. The specific measures in place to ensure safety and minimize the impact on other port activities.

Clarification on these points would enable us to better adapt our operations to the applicable operational constraints.

Réponse/answer 1 :

FR

1. Sur les 6 dernières années, il y a eu 20 escales de classe 1 en moyenne.

Année/year	Nombre d'escales/ Calls number
2020	18
2021	24
2022	23
2023	15
2024	19
2025	20
Moyenne/average	20

2. Le temps d'exclusion est lié au temps de chargement/déchargement du navire. S'agissant d'escales avec de petites quantités, celui-ci est très généralement inférieur à 4H. En complément d'information, le périmètre d'exclusion est de 135 m autour du point d'exclusion, sachant que le navire chargé/déchargé peut être positionné afin de limiter les interactions avec les autres opérations de manutention. Le linéaire de quai entre QFL3 et QFL0 compris sera de 800 m
3. La capitainerie produit une information relative au Chargement/déchargement, et la zone d'exclusion de 135 de rayon.

EN

1. Over the past six years, there have been an average of 20 Class 1 port calls per year.

Année/year	Nombre d'escales/ Calls number
2020	18
2021	24
2022	23
2023	15
2024	19
2025	20
Moyenne/average	20

2. The exclusion period is linked to the vessel's loading/unloading time. For calls involving small quantities, this is generally less than 4 hours. As additional information, the exclusion zone extends 135 m around the exclusion point, bearing in mind that the vessel being loaded/unloaded can be positioned in order to limit interactions with other cargo-handling

operations. The total quay length between and including QFL3 and QFL0 will be 800 m.

3. The Harbour Master's Office provides information regarding the loading/unloading operations and the 135 m-radius exclusion zone

Question 2

FR

Dans le tableau p9/12 du règlement de consultation, les tarifs des terre-pleins des Mielles et des Flamands sont différenciés, et nous voudrions que vous nous confirmiez notre compréhension actuelle : Le Terre-Pleins des Mielles correspond uniquement aux parcelles K, M, N ? ou bien ce tarif « Terre-pleins des Mielles » est également applicable à la Parcelle A qui est également desservie par le quai des Mielles ?

EN

In the table on page 9/12 of the consultation rules, the rates for the Mielles and Flamands open storage areas are differentiated, and we would like you to confirm our current understanding:

Does the Mielles open storage area apply exclusively to Plots K, M and N, or does the "Mielles open storage area" rate also apply to Plot A, which is also served by the Quai des Mielles?

Réponse/answer 2 :

FR

Le tarif des terre-pleins des Flamands et des Mielles est différencié, les premiers étant situés à l'intérieur de l'enceinte du port clôturée et gardiennée, les seconds étant à l'extérieur de cette enceinte.

Le Terre-Pleins des Mielles correspond aux parcelles K, M, N, O.

La parcelle A est située sur les terre-pleins des Flamands à l'intérieur de la clôture.

EN

The rates for the Flamands and Mielles open storage areas are differentiated, with the former being located within the fenced and secured port premises, while the latter are located outside the fenced area.

The Mielles open storage area corresponds to Plots K, M, N and O.

Plot A is located within the Flamands open storage area, inside the fenced premises.

Question 3

FR

Ports de Normandie peut-il confirmer que la zone d'environ 2 800 m² située dans la partie sud de la parcelle N (« Parcelle N Sud ») peut être attribuée à XXX pour la période d'occupation envisagée ?

EN

Can Ports de Normandie confirm whether the separate area of approximately 2,800 m² within the southern section of Plot N ("Plot N South") can be allocated to XXX for the proposed occupation period ?

Réponse / answer 3

FR

Oui, le règlement prévoit que les parcelles peuvent être subdivisées, y compris lorsqu'une demande porte sur une partie seulement d'une parcelle. L'attribution et, le cas échéant, la délimitation précise des emprises seront déterminées à l'issue de la présente procédure, après sélection.

EN

Yes, the rules provide that the plots may be subdivided, including where an application concerns only part of a plot. The allocation and, where applicable, the precise boundaries of the areas to be allocated will be determined following the selection process, at the conclusion of the present procedure.

Question 4

FR

Ports de Normandie peut-il confirmer que le tarif de location applicable aux terre-pleins des Mielles s'appliquera une zone d'environ 2 800 m² de la Parcelle N Sud ?

EN

Can Ports de Normandie confirm that the rental rate applicable to the Mielles reclaimed land will apply to an area of approximately 2,800 m² of Plot N South?

Réponse / answer 4

FR

Oui, la parcelle N est bien comprise sur le terre-plein des Mielles. La base tarifaire sera bien celle des terre-pleins des Mielles.

EN

Yes, Plot N is indeed included within the Mielles storage area. The applicable tariff will therefore be the Mielles open storage area rate.

Question 5

FR

Ports de Normandie peut-il confirmer selon quelles modalités sera calculée la redevance de réservation pour la zone et la période d'occupation envisagées ?

EN

Can Ports de Normandie confirm how the reservation fee will be calculated for the proposed area and occupation period?

Réponse / answer 5

FR

Les frais de réservation ne sont pas toujours applicables. Ils sont dus uniquement si la date effective de mise à disposition du terrain intervient plus d'un an après la date de signature de la convention de réservation.

Dans le cas de signature d'une COT (contrat de location) sans convention de réservation préalable ou si la signature de la COT (contrat de location) intervient dans les 12 mois qui suivent la convention de réservation, le cout de réservation ne s'applique pas.

Lorsque la signature de la COT (contrat de location) intervient plus de 12 mois après la signature du contrat de réservation, alors le cout de réservation est équivalent à 20% du contrat de location.

Par exemple, si la réservation est faite en 2027, pour 10 ha sur les terre-pleins des Flamands pour les 12 mois de l'année 2029, le cout de location sera :

$$(100\,000\text{ m}^2 \times 15\text{ €}) \times 20\% = 300\,000\text{ €}$$

EN

The reservation fees do not always apply. They are only payable if the actual date on which the land is made available is more than one year after the date on which the reservation agreement is signed.

If a COT (lease agreement) is signed without a prior reservation agreement, or if the COT (lease agreement) is signed within 12 months following the reservation agreement, the reservation fee does not apply.

If the COT (lease agreement) is signed more than 12 months after the reservation agreement was signed, the reservation fee will be equivalent to 20% of the lease agreement value.

For example, if a reservation is made in 2027 for 10 hectares on the Flamands open storage areas for the 12 months of 2029, the reservation fee will be:

$$(100,000 \text{ sqm} \times \text{€}15) \times 20\% = \text{€}300,000$$

Question 6

FR

Ports de Normandie peut-il confirmer si des restrictions liées à la sûreté portuaire ou aux activités impliquant des produits de classe 1 sont susceptibles d'empêcher ou d'interrompre l'accès à la Parcelle N?

EN

Can Ports de Normandie confirm whether any port-security or Class 1 activity restrictions could prevent or interrupt access to Plot N ?

Réponse / answer 6

FR

La parcelle N (et plus généralement les terre-pleins des Mielles) n'est pas concernée par la restriction d'accès ou de circulation liée aux matières dangereuses transitant par le port.

Les mesures de sûreté sont par nature évolutives en fonction du contexte. Toutefois, à ce jour, la parcelle, située en dehors de l'enceinte clôturée du port, n'est pas concernée par les restrictions de sûreté, notamment celle applicable au titre des « Zones d'Accès Restreint » (Terminal transmanche/croisière) et des « Installations Portuaires » (ensemble des quais et terre-plein des Flamands)

EN

Plot N (and, more generally, the Mielles open storage areas) is not subject to any access or circulation restrictions related to hazardous materials transiting through the port.

Security measures are, by their nature, subject to change depending on the prevailing context. However, as of today, the plot, which is located outside the port's fenced premises, is not subject to security restrictions, in particular those applicable to Restricted Access Area (cross-Channel/ferry and cruise terminals) and "Port Facilities" (all quays and Flamands hardstanding).